CANADA | **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

Nº R-4210-2022

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)

Intéressée

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2023-2032 D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROEÉ

(*Loi sur le Régie de l'énergie*, art. 25, 26 et 36 et *Règlement sur la procédure de la Régie*, ch. II, section IV)

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) expose ce qui suit :

CONTEXTE

1. Le 3 novembre 2022, Hydro-Québec dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), une demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2023-2032 (la Demande).

2. Le 11 novembre 2022, la Régie émet un Avis au personnes intéressées (A-0003) confirmant qu'elle entend procéder à l'examen de la Demande par voie d'audience publique et elle demande aux intervenants désirant participer de déposer pour le 2

décembre 2022 une demande d'intervention en ce sens et d'y joindre un budget de participation.

3. Le ROEÉ soumet, par la présente, sa demande d'intervention au dossier.

L'INTÉRÊT DU ROEÉ

1. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été fondé en 1997.

2. Depuis ses débuts en 1997, le ROEÉ a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie, notamment dans les dossiers d'Énergir.

3. Le nom de la coordonnatrice du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.

4. Le ROEÉ est composé de huit (8) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de : l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE); Canot Kayak Québec, Écohabitation, la Fondation Coule pas chez nous, Fondation Rivières, Nature Québec, le Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN) et le Regroupement vigilance hydrocarbure Québec (RVHQ).

5. Les huit groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire des centaines, d'organismes au Québec.

6. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.

7. Le ROEÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.

8. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants:

   - La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources ;

   - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie et la restriction de la production supplémentaire uniquement

aux cas où celle-ci est justifiée. Dans ces cas, recourir aux nouvelles formes d'énergie renouvelable ;

- La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles, qu'ils soient issus de gisements conventionnels ou non conventionnels, et l'élimination du nucléaire ;

- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux ;

- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels ;

- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition vers une économie durable ;

- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision ;

- La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et l'inclusion des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR) ;

- La fourniture de services énergétiques à juste coût, en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources, tout en limitant les impacts sociaux ;

- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts.

9. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position du ROEÉ, dans les dossiers de la Régie, qui sont uniques et distinctes de l'apport des autres groupes, tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION DU ROEÉ

10. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEÉ et de ses membres.

11. Le ROEÉ rappelle que conformément à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (« LRÉ »), l'intérêt public, le développement durable et le respect des objectifs des politiques énergétiques sont au cœur des responsabilités de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.

12. Dans le présent dossier concernant les appels d'offre d'Hydro-Québec en matière d'énergie renouvelables, le ROEÉ propose de présenter ses analyses et recommandations à la Régie afin de contribuer à son étude complète du dossier.

13. L'intervention du ROEÉ portera principalement sur les sujets suivants, détaillés dans la Liste de sujets ci-jointe :
    - Les éléments influençant la prévision de la demande, dont l'augmentation prévue des seuils d'immigration;
    - Les efforts à déployer en lien avec l'effacement de la clientèle biénergie résidentielle dont les systèmes de chauffage arrivent en fin de vie utile;
    - L'intensification des efforts d'économies d'énergie et la promotion de la « sobriété énergétique »;
    - L'ampleur et les impacts de la baisse du potentiel technico-économique (PTÉ) d'économie d'énergie;
    - Les efforts à déployer pour intensifier la promotion du chauffage électrique par accumulation thermique;
    - La restructuration de l'outil *Hilo* et les stratégies envisagées pour favoriser l'atteinte de ses objectifs;
    - L'intégration du chauffage électrique avec accumulateur de chaleur dans le Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) aux Îles-de-la-Madeleine afin d'optimiser la gestion de la demande en puissance et l'utilisation de l'énergie éolienne;

14. Ces sujets d'intervention ainsi que les manières dont le ROEÉ a l'intention de faire valoir ses positions sont plus amplement décrits dans la Liste de sujets ci-jointe.

LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU ROEÉ

15. Le ROEÉ entend participer pleinement au dossier et formulera des conclusions et des recommandations en fonction des intérêts de ses membres, des sujets et préoccupations exprimés dans la présente demande d'intervention et dans sa Liste de sujets

MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROEÉ

16. Sous réserve des décisions et indications de la Régie à venir, cette participation inclura la formulation de demandes de renseignements, une preuve écrite, des contre-interrogatoires, un témoignage à l'audience et une argumentation.

17. Le ROEÉ prévoit recourir aux services de l'analyste externe M. Jean-Pierre Finet.

BUDGET

18. Le ROEÉ joint à la présente demande son budget de participation conformément aux indications de la Régie dans son Avis au personnes intéressées (A-0003), et demande respectueusement à la Régie de bien vouloir l'accueillir.

19. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, LE ROEÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROEÉ pour le dossier R-4210-2022 ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au ROEÉ ;

D'ACCUEILLIR le budget de participation du ROEÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant ;

DE RÉSERVER au ROEÉ le droit de modifier, si nécessaire, la présente demande d'intervention et son budget de participation.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS,

Montréal, le 2 décembre 2022

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

---

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building
507 Place d'Armes, bureau 1701
Montréal, Québec, H2Y 2W8
m (514) 942-9309
t (514) 798-1988
f (514) 798-1986
franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEÉ

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)
a/s Laurence Leduc-Primeau
4416, rue Fabre
Montréal (Québec)
H2J 3V3

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

Mission des membres du ROEÉ annexée aux documents de la Régie

Dernière mise à jour : 7 novembre 2022

Le ROEÉ a été fondé en 1997. Il représente les intérêts de huit groupes environnementaux à but non lucratif, notamment auprès de la Régie de l'énergie. En font partie :

1. **L'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE) :**
   Qui a pour mission de promouvoir la sécurité énergétique et environnementale aux Îles de la Madeleine, en soutenant et outillant les citoyens et organisations dans la mise en place d'alternatives énergétiques et la réduction de leur empreinte énergétique et environnementale ;

2. **Canot Kayak Québec :**
   Un organisme sans but lucratif qui a pour mission de faciliter la pratique des activités de pagaies poursuivies comme loisirs ;

3. **Écohabitation :**
   Qui est la référence en habitation au Québec. L'organisme facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, durables, abordables et accessibles à tous. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques ;

4. **La Fondation Coule pas chez nous :**
   Qui a pour mission de lutter contre les projets d'hydrocarbures d'origine fossiles, de la prospection à l'extraction jusqu'au transport et d'appuyer la transition énergétique, écologique, sociale et économique;

5. **Fondation Rivières :**
   Qui œuvre à préserver, restaurer et mettre en valeur le caractère naturel des rivières et contribue à assurer la qualité de l'eau et l'accès à l'eau pour la

population québécoise, en tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques ;

6. **Nature Québec :**
   Un organisme national qui regroupe plus de 58 000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés œuvrant à la conservation et à la protection de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources ;

7. **Le Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN) :**
   Voué à l'éducation et à la recherche concernant toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire, civiles ou militaires — y compris les solutions alternatives au nucléaire — et tout particulièrement celles touchant au Québec et au Canada ; et

8. **Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) :**
   Un regroupement de comités de citoyens au Québec, qui aide ses membres à exercer une vigilance sur les projets touchant les hydrocarbures d'origine fossile et à promouvoir auprès du public la nécessité de se tourner vers des énergies vertes et de changer nos comportements afin de protéger l'eau, l'air et la terre.